

FONDS BOIS

5 octobre 2009

1. Objet du fonds

L'objectif principal du Fonds Bois est de contribuer au développement des entreprises du secteur, et éventuellement à leur regroupement, afin de faire émerger un tissu de PME de taille suffisante pour structurer la filière et répondre à la demande en produits bois.

Le Fonds Bois investira directement dans des entreprises constituant dans leur domaine les pôles régionaux d'un réseau de référence. Ses investissements se concentreront dans un premier temps, sur les scieries, les fabricants de charpentes et autres menuiseries, les constructeurs de maisons à ossature bois, et producteurs de plaquettes forestières et de pellets.

2. Principales caractéristiques du fonds

Statut :	FCPR à procédure allégée
Société de gestion :	CDC Entreprises
Taille du Fonds :	20 M€
Investissement unitaire :	Entre 1 et 2 M€
Mode d'intervention :	Fonds propres ou quasi fonds propres minoritaires (en dessous de la minorité de blocage)
Durée de vie :	10 ans
Période d'investissement :	4 ans

3. Modalités d'investissement

Le Fonds investira en fonds propres ou quasi fonds propres et prendra une participation minoritaire.

Le Fonds effectuera des investissements compris entre 1 et 2 million d'euros. Ce montant pourra être porté jusqu'à 4 millions d'euros en cas de dérogation du Comité Stratégique.

4. Critères d'éligibilité

Les Sociétés du Portefeuille exerceront une ou plusieurs activités à titre principal parmi les activités suivantes :

- **Scierie,**
- fabrication de placages et de panneaux en bois,
- fabrication de parquets assemblés,

- **fabrication de charpentes et d'autres menuiseries,**
- fabrication d'emballage en bois,
- **construction de maison à ossature bois,**
- **production de plaquettes forestières, de pellets et de combustibles à base de bois,**
- logistique d'approvisionnement des installations de production d'énergie.

Le Fonds investira dans des Sociétés remplissant notamment les critères suivants :

- entreprise rentable et présentant un plan d'affaires qui anticipe un TRI de cession supérieur à 7,5%.
- présentant un résultat d'exploitation positif sur au moins 2 des 3 derniers exercices.
- Dont la cession est envisageable dans les 4 à 6 années à compter de l'investissement initial.
- Présentant une possibilité de rapprochement avec des partenaires ou des concurrents.
- Etre une entreprise dont l'activité principale est située en France ou qui est la filiale française d'un groupe étranger ayant vocation à être séparée de sa maison mère.

Le Fonds pourra également investir dans des entreprises innovantes ou appartenant à des secteurs novateurs de la filière bois, et ce après dérogation du Comité Stratégique.

5. Equipe de gestion

Le Fonds est géré par une équipe dédiée au sein de CDC Entreprises :

- Isabelle Ginestet-Naudin Directeur Général Délégué
- Cédric Lowenbach Directeur d'investissements
- Vanessa Giraud Directeur d'investissements

6. Etat de la levée du fonds

Le Fonds a été constitué en octobre 2009 lors d'une première clôture à hauteur de 20M€ :

- Crédit Agricole	5 M€		
- Eiffage :	5 M€		
- FSI :	5 M€		
- ONF	5 M€		

Il est donc opérationnel. La recherche de capitaux se poursuit.

7. Contact

Les sociétés souhaitant solliciter le Fonds Bois doivent envoyer un dossier de présentation de leur entreprise et de leur projet par email ou courrier à l'adresse suivante :

Cédric Lowenbach

CDC Entreprises

Fonds Bois

137 rue de l'Université

75007 Paris

Email : cedric.lowenbach@cdcentreprises.fr

Tél. : 01 58 50 72 79